

1 Principe de non-discrimination

Ça veut dire ne pas écarter quelqu'un parce qu'il est différent. J'ai les mêmes droits que tout le monde : être aidé, accompagné et respecté comme je suis.



2 Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté



L'établissement me propose un accompagnement adapté à mes besoins et mes attentes.

3 Droit à l'information



A mon arrivée, je reçois le livret d'accueil, le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement et la charte des droits et des libertés. Je dois être informé de mes droits tout au long de mon accompagnement.

4 Libre choix, consentement éclairé et participation

Le libre choix, c'est décider pour soi-même. Le consentement éclairé, ça veut dire que l'on m'explique avant que je décide. Je prépare mon projet avec mon référent ou mon formateur. Je parle de mes envies et de mes besoins. Je comprends et j'accepte mon projet. Je peux me faire aider par une personne de mon choix.



5 Droit à la renonciation

La renonciation, c'est pouvoir changer d'avis. L'établissement me propose un accompagnement personnalisé. Si je change d'avis, je dois le dire à mon référent ou à mon formateur. Nous décidons ensemble des changements.



Charte des droits et libertés de la personne accueillie



DIR-INF-CHA 1 A (09/012024)

7 Droit à la protection

L'établissement respecte la loi et garde le secret sur mes informations personnelles. L'établissement assure ma protection et ma sécurité.



6 Droit au respect des liens familiaux

Je peux :

- voir ou téléphoner à ma famille
- être accompagné dans l'organisation pour voir ma famille
- inviter ma famille dans l'établissement



8 Droit à l'autonomie

Selon mon projet, le règlement de l'établissement et les mesures de protection, j'ai le droit de me déplacer à l'extérieur et d'agir seul.



9 Principe de prévention et de soutien

Mon accompagnement doit me permettre de me sentir bien. Si je le souhaite, l'établissement aide ma famille ou mon tuteur à participer à mon accompagnement.



10 Droit à l'exercice des droits civiques

Je suis un citoyen. J'ai des droits civiques. Par exemple, j'ai le droit de voter.



11 Droit à la pratique religieuse



Je peux choisir ma religion et la pratiquer dans le respect des autres. Je dois respecter la religion des autres.

12 Respect de la dignité et de l'intimité

On doit me respecter comme je suis. Les personnes doivent respecter mon corps, mon intimité, mes sentiments et ma vie amoureuse.

